

La Godasse Lorguaise



Le Dojo
Boulevard du Réal Calamar
BP 18
83510 LORGUES

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
Courriel : lagodasse.secretaire@yahoo.fr
Siret : 502 515 299 00019
Préfecture n° association W831001843



Check-list accompagnateurs

Responsable du groupe que vous menez, vous devez :

- quelques jours avant :

Faites votre reco, prenez deux /trois photos pour le descriptif.

Envoyer votre descriptif (**vérifier l'exactitude du kilométrage et dénivelé**) avec vos recommandations (chiens, lampes, eau, maillot de bain.....) pour le secrétariat de la Godasse avec si vous le voulez 1 ou 2 photos de votre parcours.

Les adhérents vont vouloir savoir s' il y a des montées ou descentes raides, caillouteuses, longues. Il faut également spécifier des passages un peu vertigineux (suivant les groupes la qualification de S sera différente..)

- la veille :

Vérifier la météo ou vigilance météo (rouge et orange randonnée interdite) et les massifs forestiers (secteur classé en rouge voir site internet), éventuellement prévenir les propriétaires d'un lieu privé de votre randonnée.

Si vous désirez annuler ou changer votre randonnée, il faut obligatoirement l'accord du coordinateur concerné pour tout changement sur le site internet.

Avoir le n° de tél. du président (0770312230) et vice - président (06 13 97 93 43) - vos coordinateurs - secrétariat.

- avant le départ de la rando :

Informers les conducteurs du trajet (trajet sur papier avec votre n° tél.), vérifier que tout le monde à une place dans une voiture. Comptabiliser le nombre de voitures. Prévenir les conducteurs s'il y a un arrêt pour le 2° rendez-vous.

Être en possession d'une trousse de santé.

Si vous devez faire une portion de trajet sur la route, **prenez deux gilets fluorescents** (armoire droite du bureau).

Si votre groupe est nombreux ou si vous randonnez dans une zone sans antenne relais, prenez **les deux radios** (armoire droite du bureau).

Ne pas accepter de chiens si vous l'avez précisé dans le descriptif ou autres problèmes avec un marcheur (sac, eau, chaussure, non adhérent....).

- pendant le trajet voiture :

Respectez le code de la route (vitesse, panneaux...), les pv ne sont pas pris en charge par la Godasse.

Faire des regroupements voitures lorsque cela est possible

- Départ randonnée :



Vérifier son effectif et désigner un serre-file (si possible), ne pas se garer sur un parking interdit à la circulation (panneau rond liseret rouge amende 135€)

Consignes de sécurité (arrêt technique AVEC SAC SUR LA PISTE, croisement pistes pour les « éclaireurs » ATTENDRE).

- pendant la randonnée :

Vérifier en comptant son effectif, faire des pauses pour boire et arrêt technique, si problème ou accident (112 ou 15) et prévenir le Président ou vice-président.

* Déplacement sur route

un groupe se déplace habituellement du côté droit (dans le sens de marche), 2 par 2 - dès que la situation est dangereuse, il marche à gauche en colonne.

Groupe avec un maximum de 20 mètres de long

Si un groupe s'étale sur vingt, trente à quarante mètres, il faudra **couper le groupe en deux** et espacer les deux éléments d'au moins 50 mètres ([article R412-42 III](#)).

Ainsi une voiture pourra doubler d'abord l'un et ensuite le second.

- Un marcheur en avant de 50 à 100 m (gilet fluorescent) et un autre en serre file (gilet fluo).

* Conduite à tenir en cas d'accident :

- Eventuellement prévenir un sur-accident (chute de rochers, animaux, route...)
 - prévenir le 112 en donnant vos coordonnées géographiques (gps, téléphone avec l'application boussole...), savoir se localiser avec sa carte papier ou sur la carte du téléphone (point côté, village, direction distance...). Les pompiers ont l'habitude d'envoyer un lien par SMS il suffira de cliquer sur ce lien pour que leur central obtienne vos coordonnées.
- Vous devrez garder votre téléphone allumé en mode haut parleur (batterie à surveiller...).
- Si vous n'avez pas de réseau téléphonique, il faudra envoyer deux personnels (avec tous les éléments de localisation) vers un point haut ou autres moyens (maison) pour pouvoir avoir une communication avec les pompiers.
 - Secourir (trousse de secours, massage cardiaque si besoin...) et prévoir suivant la gravité une aire de pose d'hélicoptère le plus près possible et un accès piste carrossable (prévoir deux personnes pour le guidage des pompiers depuis ces lieux).
 - Rechercher des éléments d'identification (portefeuille, carte adhérent, personne à prévenir...)
 - écarter le groupe de rando du lieu de l'accident et si l'arrêt nécessite un long temps d'arrêt... renvoyer le restant des randonneurs vers le parking de départ avec un personnel confirmé.
 - Dès que les secours arrivent l'accompagnateur et une autre personne reste sur place tant que leur présence est nécessaire (infos, renseignements à donner pour les médecins, pompiers, gendarmerie ou police...).

N'hésitez pas à faire **respecter vos consignes ou directives** auprès des randonneurs, et si problème rendre compte à son coordinateur.

- Fin de la randonnée :

Vérifier son effectif et donner les consignes pour le retour (pot groupe ou retour voitures A.D)

- Retour randonnée :

Si possible, vérifier le bon retour de toutes les voitures.

Envoyer un C.R bref (r.a.s) avec l'effectif des marcheurs au secrétariat.

Soufflez !! c'est fini



